
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 1^{er} juin 2020 à 19 h
Vidéoconférence**

PRÉSENCES :

Monsieur Pierre LESSARD-BLAIS, maire d'arrondissement
Monsieur Éric Alan CALDWELL, conseiller du district d'Hochelaga
Madame Laurence LAVIGNE LALONDE, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe
Madame Karine BOIVIN ROY, conseillère du district de Louis-Riel
Madame Suzie MIRON, conseillère du district de Tétéreaultville

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Serge VILLANDRÉ, directeur d'arrondissement
Monsieur Pierre MORISSETTE, directeur de la Direction des travaux publics
Monsieur Pierre-Paul SAVIGNAC, directeur de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Madame Constance LAUZON, chef de la Division des relations avec les citoyens et communications
Madame Patricia PLANTE, directrice de la culture, des sports et loisirs et du développement social en arrondissement
Madame Annick BARSALOU, secrétaire d'arrondissement substitut
Madame Julie Bellemare, chargée de communication

Ouverture de la séance.

Monsieur Pierre Lessard-Blais, maire d'arrondissement, déclare la séance ouverte à 19 h 09.

Le maire explique que les membres du conseil assistent à cette séance par vidéoconférence, comme demandé par le gouvernement du Québec dans l'arrêté ministériel du 26 avril 2020, afin de respecter les consignes de distanciation sociale.

CA20 27 0134

Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en ajoutant le point suivant :

40.09 Remplacer, pour les projets situés aux 5500, rue Radisson, 3798-3800, rue Ontario Est, 1620, rue Préfontaine, 2550, rue Aylwin et sur le lot projeté 6 372 851 sur l'avenue Bourbonnière, la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à une demande de dérogation mineure par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020 - 1203303002.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Déclarations des élu(e)s.

Madame Karine Boivin-Roy, conseillère du district de Louis-Riel, souhaite la bienvenue aux membres permanents du comité consultatif d'urbanisme (CCU) pour les années 2020 à 2022, mesdames Mylène Poirier, Manon Otto, Marie-Line Des Roches, Cloé Cousineau, et messieurs Guillaume Marcoux et Jean-François Charbonneau, ainsi qu'aux membres suppléants, madame Josée Roy et messieurs Marc-Olivier Champagne-Thomas et Nicolas Létourneau.

Le 15 juin prochain aura lieu la journée mondiale de la lutte contre la maltraitance envers les aînés. Les activités qui devaient se tenir ont été remplacées, dans le contexte actuel, par la diffusion d'une infolettre de la Table de concertation des aînés sur les statistiques, les réflexions et les témoignages relatifs à la maltraitance face aux aînés, ainsi que par un webinaire sur la maltraitance envers les aînés. Madame Boivin-Roy invite les citoyens à communiquer avec l'arrondissement afin de connaître les détails de ces diffusions.

Par ailleurs, elle remercie tous les intervenants de l'arrondissement pour leur bon travail et leur professionnalisme, pour l'accueil des citoyens qui venaient faire des tests dépistage à la clinique mobile de la Société de transport de Montréal (STM), ainsi que pour la journée du 30 mai où il y a eu le passage du camion hurleur circulant à basse vitesse afin de donner des directives concernant la Covid-19. Ce fut une occasion d'aller à la rencontre des citoyens et de les sensibiliser.

Elle souligne la demande d'autorisation du projet particulier PP27-0268 afin de permettre la construction d'un mausolée-columbarium, desservant un complexe funéraire situé au 6893, rue Sherbrooke Est. Ce dossier a été longuement étudié, notamment en ce qui a trait aux conséquences sur la qualité de vie des citoyens. Ce soir, cette demande sera refusée et il lui fait plaisir d'appuyer les citoyens.

Madame Laurence Lavigne-Lalonde, conseillère du district de Maisonneuve-Longue-Pointe, mentionne que l'arrondissement a décidé d'annuler tous les frais exigés pour l'aménagement des cafés-terrasses pour toute la saison estivale 2020, et ce, afin d'avoir un été agréable et de profiter de l'espace public tout en respectant les conditions demandées par la Santé publique. Un règlement sera adopté ce soir et la gratuité sera offerte à ceux qui détiennent déjà des permis ou à ceux qui en font la demande.

Le maire, Monsieur Lessard-Blais, remercie tous les citoyens de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour leur résilience et leur persévérance durant cette période de pandémie. Une phase de déconfinement a été entamée et de nouvelles activités reprennent. Il précise qu'il faut maintenir les habitudes des derniers mois ou en prendre de nouvelles et qu'il faut être vigilant dans nos comportements, qu'il faut respecter les consignes et faire preuve de solidarité.

Il rappelle que plusieurs initiatives ont été prises par l'arrondissement pour amoindrir les effets de la crise sur nos concitoyens, notamment par 49 projets réalisés avec la participation de 31 organismes dont plus de 500 000 \$ ont été distribués aux organismes pour des projets d'urgence locaux. Il tient à remercier Centraide, les Caisses Desjardins et le Bureau du député de Bourget qui ont contribué au Fonds d'urgence local. Il mentionne que l'arrondissement continue d'accompagner les organismes pour faire des dépôts de demandes de subvention auprès des gouvernements.

Par ailleurs, il mentionne que des voies actives sécuritaires ont été mises en place à travers l'arrondissement afin de permettre la distanciation physique et de favoriser les déplacements actifs durant tout l'été. Il rappelle qu'il est important de développer l'habitude de porter un masque, particulièrement dans les commerces ou dans les transports en commun, pour se protéger soi-même et les autres. Il ajoute que l'arrondissement a acheté 10 000 masques pour les distribuer aux citoyens, la Ville centre a ajouté 5000 masques, en plus des masques provenant du gouvernement. Ceux-ci ont été distribués aux personnes les plus vulnérables par le biais des organismes, ainsi que dans le réseau de la Société de transport de Montréal. Il ajoute que le masque doit être porté en complément avec les autres mesures telles que la distanciation physique de 2 mètres et le lavage des mains.

Il mentionne aussi que des cliniques de dépistage mobiles ont été installées à différents endroits dans l'arrondissement. Il est possible de s'y rendre sans rendez-vous. Les informations sont disponibles sur le site internet de la Santé publique.

En ce qui concerne les commerces, une campagne de sociofinancement a été lancée par le biais d'achat de chèques cadeaux et l'objectif a été triplé. Il ajoute que 250 000 \$ ont été investis en seulement une semaine. Il remercie les citoyens qui ont été solidaires pour les commerces locaux de l'arrondissement qui vivent une période difficile.

Enfin, il rappelle que le 25 mai a eu lieu la réouverture des commerces ayant pignon sur rue. Il rappelle qu'il est important de respecter les mesures de sécurité, et que si les citoyens constatent des problématiques, il est important d'en discuter avec les commerçants et la CNESST qui est responsable de la mise en place de ces mesures. Finalement, il annonce qu'une soirée d'information virtuelle concernant les inondations dans le secteur Louis-Riel sera tenue le 29 juin. L'arrondissement communiquera avec les citoyens durant les prochains jours afin de leur transmettre toutes les informations.

Monsieur Éric Alan Caldwell, conseiller du district d'Hochelaga souligne qu'il est fier de voter ce soir au point 30.01 de l'ordre du jour une autorisation de dépense pour des travaux d'infrastructures sur la rue Saint-Germain. Cet aménagement est réclamé depuis longtemps dans le quartier, notamment l'ajout

d'une traverse surélevée le long de la promenade piétonne et la sécurisation de l'ensemble des accès au parc Hochelaga.

Madame Suzie Miron, conseillère du district de Tétéreaultville, annonce l'attribution au point 20.06, d'un contrat de plus de 1,5 million de dollars pour l'aménagement du parc Clément-Jetté Nord, notamment par l'aménagement de plus de 160 jardinets dont 18 jardinets adaptés pour les personnes âgées et ayant des limitations fonctionnelles, de l'installation de 21 points d'eau, de supports à vélo, d'un poulailler pour les CPE et les familles du quartier ainsi que la plantation de plusieurs arbres fruitiers et l'aménagement sentiers multifonctionnels.

Elle rappelle que la semaine québécoise des personnes handicapées a lieu du 1^{er} au 7 juin. En ce temps de pandémie, elle aimerait sensibiliser les citoyens à l'importance de faire preuve de compréhension envers les personnes qui ont besoin d'accompagnement, par exemple, en les aidant à porter leurs sacs d'épicerie ou en leur transmettant les informations utiles. Enfin, elle se dit heureuse de l'installation de voies actives et sécuritaires dans Tétéreaultville.

CA20 27 0135

Prendre acte du rapport du maire sur les résultats de l'exercice financier 2019 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

De prendre acte du rapport du maire sur les résultats de l'exercice financier 2019 de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve.

Le rapport sera publié.

10.04 1204627002

Période de questions des citoyens sur les dossiers inscrits à l'ordre du jour et d'ordre général.

La période de questions débute à 19 h 39.

Monsieur Serge Villandré, directeur d'arrondissement, fait la lecture des questions reçues.

- | | |
|---------------------|---|
| Lucien Pigeon | <p>Le temps est venu de la lucidité. Les crises climatiques et pandémiques sont le résultat de gouvernance sans principes de dirigeants politiques qui refusent de dépenser de l'argent pour éviter des catastrophes qui ne se produiront probablement pas pendant leur mandat. Le manifeste de l'ancien ministre de l'Écologie Nicolas Hulot, propose des principes et des solutions pour sortir de ces crises par le haut et préparer la société au monde qui vient. Attendons-nous que d'autres crises pandémiques et économiques nous frappent pour comprendre que le temps est venu pour un changement de culture et de structure, non pas seulement une transition écologique, mais un changement sociétal et un nouvel humanisme?</p> |
| Guy Blain | <p>Premièrement: Il y a un projet dans Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour changer le sens de circulation pour la rue Dubuisson vers l'est à partir de Honoré-Beaugrand vers Hector. Pourriez- vous refaire la piste cyclable dans le même sens, soit sur Souigny, une piste sens unique vers l'ouest protégé et vers l'est sur Dubuisson, de façon à réduire la largeur de la piste cyclable sur Souigny et ajouter un espace de stationnement le long des nouvelles pistes cyclables à sens unique. De cette façon, vous avez une piste cyclable qui partage la route dans le sens de la circulation des véhicules et qui va permettre aux citoyens d'obtenir ou garder des espaces de stationnement. Deuxièmement, pourriez-vous rendre la rue Hector à sens unique vers le nord et Gonthier à sens unique vers le sud, afin de réduire la circulation, en très grande quantité de camions, camion-remorque et autobus, qui démolissent les routes et perturbent le sommeil des citoyens sur Hector et Gonthier. Ces véhicules sont interdits sur les rues Hector et Gonthier sauf lors de livraison locale, mais ne respectent pas les règlements de la Ville, et circulent en très grande quantité, et cela de jour et de nuit. Nos maisons subissent les vibrations émises lors du passage de ces énormes véhicules. Merci d'avance.</p> |
| Josianne Létourneau | <p>Comment pouvons-nous empêcher la mise en sens unique vers l'est de Gustave Bleau? Pourquoi n'avez vous pas répondu à nos nombreux courriels? Quand et comment a été adopté ce projet? Vous deviez nous revenir avant le conseil d'avril ce qui n'a pas été fait, une pétition signée par tous les résidents vous a été envoyée, pourquoi ignorer la volonté</p> |

des résidents?

- Léna Label
Le trafic est toujours très intense sur la rue Sainte-Catherine, au coin Vimont, en face de Grace d'art. Les voitures ne font jamais leur arrêt ou accélèrent en fou. Il est dangereux de traverser la rue, 5076 rue Sainte-Catherine, plusieurs enfants habitent le coin, et la limite devrait être de 30 km. Ce n'est plus suffisant. Pouvons-nous avoir un dos d'âne tellement gros que les "burns" de pneus arrêteraient !
- Catherine Fortin
En lien avec le changement de direction du sens unique de la rue Gustave Bleau. Est-ce qu'il y a eu concertation des citoyens? Quelles études ont été menées pour guider cette décision, puisqu'elle ne correspond pas à la demande des résidents de la rue Gustave Bleau.
- Élizabeth Déry
Mesdames, Messieurs, bonjour!
Ma question est relative à l'aménagement de la rue Ontario, entre le boul. Pie-IX et la rue Davidson. Prévoyez-vous, à très court terme, des aménagements moins encombrants et plus harmonieux facilitant à la fois le passage des piétons et des personnes à mobilité réduite tout en favorisant la distanciation physique? Pour peu, la situation actuelle ressemble davantage à un réel chaos: une rue dévastée, complètement désorganisée où circulent de façon anarchique, les voitures, les vélos, les piétons, les triporteurs. C'est très inquiétant et dangereux, sans parler du coup d'œil, particulièrement désolant. Merci!
- Marion Weinspach
Parc Gennevilliers Laliberté ce matin 1^{er} juin, un camion est passé entre les marches du marché et la fontaine. Cela fait au moins deux plaintes que je pose au 311. J'ai écrit à deux reprises ou même trois à Monsieur Lessard-Blais à ce sujet. J'aimerais savoir ce qui est fait pour régler cette situation très dangereuse et pourquoi si le maire ne souhaitait pas rouvrir l'accès ouest au stationnement, pourquoi a-t-il été rouvert quand même?
- Gaétan Mailloux
Lors du conseil arrondissement du 3 février 2020, vous avez annoncé que les immeubles de 12 logements et moins ne seraient plus tenus d'avoir un nombre minimal de cases de stationnement. Mais le stationnement devra être aménagé en souterrain ou couvert. Aussi lors de réponses à nos questions concernant le problème d'inondations à répétition sur la rue Cadillac, vous avez répondu que le problème était nos entrées de garage en pente. Comment pouvez-vous nous dire que le problème est nos entrées de garage en pente et en même temps permettre des garages souterrains dans la modification de votre règlement (ceux-ci nécessitent une entrée en pente)? Il y a contradiction évidente !!
- Marie-Hélène Morin
Quand allez-vous revoir la réglementation par rapport à l'accès aux jardins communautaires? Une seule personne par jardin à la fois ne fait plus vraiment de sens maintenant que les parcs, jeux d'eau et garderies sont ouverts à tous.
- Frédéric Chabot
Quand est-ce que le parc Joseph-Octave Villeneuve et la piste cyclable Notre-Dame seront aménagés? Il manque des bancs, plates bandes végétales et de lampadaires! Les piétons marchent dans la piste cyclable, il faudrait un sentier piéton. Les gens apprécient beaucoup cet espace, mais il n'est pas pratique ni mis en valeur! Merci!
- Suzanne Lavoie
J'aimerais savoir pourquoi le nettoyage de la rue de Beauvillage ne se fait pas correctement. Le balai passe depuis trois semaines sans nettoyer la rue, on dirait que le conducteur fait sa route, mais sans nettoyer correctement. Même que la semaine dernière il n'est même pas passé. Pourquoi nous empêcher de stationner pendant 3 heures alors que dans d'autres arrondissements c'est une heure seulement?
- Marilène Bergeron
Peut-on profiter de la crise actuelle sanitaire pour réduire certains enjeux de sécurité et de vitesse automobile pour certaines rues résidentielles dans Mercier-Ouest, et ce par des aménagements temporaires de restriction de circulation qui permettraient dans un même temps de favoriser la distanciation sociale et faciliter les espaces de jeux pour les jeunes. On voit de telles mesures dans le quartier Hochelaga Maisonneuve (ex. rue Rouen dans Centre-Sud), mais y a-t-il des ouvertures pour des projets similaires dans Mercier-Ouest. Par exemple, la rue où j'habite il y a des enjeux de circulation et une pétition pour mettre des mesures d'apaisement a été déposée à la l'arrondissement l'an dernier. De telles mesures seraient salutaires dans le contexte actuel, mais à plus long terme pour la sécurité et quiétude

des résidents, la santé des jeunes en plus d'être un modèle intéressant et peu coûteux pour réduire la place de l'automobile dans nos milieux de vie.

- Patrick Mathieu Depuis le 29 mai dernier, l'autobus 185 circule désormais sur la rue Lebrun en direction sud vers la rue Bellerive avec arrêt d'autobus en milieu de rue sans qu'aucune communication ou consultation n'ait été faite auprès des résidents.
Comment avez-vous pu dévier un autobus sur une rue étroite à double sens comme la nôtre avec deux arrêts (un en milieu de rue et l'autre au bout de la rue) sans avis et consultation et penser que cette décision serait acclamée par tous? C'est ça votre vision de la participation citoyenne?
Cette décision de dévier l'autobus sur notre rue semble avoir été bâclée et improvisée. Des aspects de sécurité n'ont pas été pris en comptes de même que des problèmes de pollution sonore et de vibrations pour les résidents. Les autobus filent à vive allure (bien au-delà de la limite de 30 km/h instaurée depuis quelques années déjà), de très tôt le matin à très tard le soir.
- Marc-Antoine Jean Avez-vous envisagé mettre un feu de circulation prioritaire pour les virages vers l'ouest pour les automobilistes circulant sur Honoré-Beaugrand vers le nord afin de désengorger la circulation lors des heures de pointe?
- Normand Roy Le changement de sens de la circulation de Gustave-Bleau est le premier changement selon votre plan 2020 annoncé le 4 mai dernier, il a été simplement annoncé et non adopté? Avez-vous l'intention de nous consulter ou de nous imposer les changements que vous dites plus loin dans votre courriel « passer en bloc »?
- Myriam Chamsi Récemment, nous avons eu une évaluation des rues Bossuet et Rosemont. Pourriez-vous svp nous indiquer la date prévue des travaux de correction? Tel que j'ai essayé d'expliquer à maintes reprises, plusieurs facteurs contribuent à notre problème d'inondation récurrent soit des puisards qui étaient non entretenus et dont la capacité de drainage est sous-optimale. De plus, depuis les travaux effectués sur notre rue en 2017, l'eau s'accumule non dans la rue, mais devant notre maison et cause des inondations significatives. Je déplore que la Ville suggère à ses citoyens de trouver des solutions temporaires en prétextant qu'elle n'a pas le temps ni le budget nécessaire pour effectuer des travaux qui sont considérés de trop grande envergure. Afin d'éviter le scénario de l'année passée où les employés de certains départements impliqués ne pouvaient se déplacer en hiver, il serait judicieux de compléter les évaluations et les travaux d'ici la fin de cet été afin d'éviter une 4e inondation.
- Hugues Poitras Au dernier conseil d'arrondissement, je demandais à avoir les rapports des travaux effectués dans notre secteur en ce qui a trait aux puisards. Quelqu'un était supposé me contacter, j'attends encore à savoir s'il y a possibilité d'avoir les rapports. De plus, j'aimerais savoir quels sont les progrès de l'arrondissement en lien avec notre problématique et les actions à venir. Ceci dit, nous sommes très conscients des efforts que la ville fait en ce sens. Nous attendons des réponses de votre part. Merci.
- Severino Caetano Suite aux travaux de resurfaçage de notre rue, il y a 1 an, il a été constaté lors du nettoyage des puisards qu'il y avait blocage par une grosse masse d'asphalte. Est-ce que la Ville envoie des inspecteurs sur les chantiers afin de suivre la qualité des travaux effectués? Était-il possible d'avoir une copie des inspections dans le secteur qui nous intéresse? Merci pour vos efforts apportés à cette problématique d'inondations qui impactent beaucoup de résidents du secteur.
- Marie-Élaine Larochelle En octobre 2019, un rapport d'expert concluait que les personnes autochtones et noires à Montréal avaient de 4 à 5 fois plus de chances d'être interpellées par le SPVM que les personnes blanches. Considérant ces statistiques troublantes, quelles actions ont été posées par les conseillers de MHM pour lutter contre le profilage racial dans notre arrondissement?

La période de questions se termine à 20 h36.

CA20 27 0136

Approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 4 et 21 mai 2020.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances du conseil d'arrondissement tenues les 4 et 21 mai 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.07

CA20 27 0137

Accorder une contribution financière de 96 151 \$ à l'organisme Solidarité Mercier-Est pour la réalisation de la phase 15 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire), du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021. Approuver et ratifier la convention à cet effet.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et Solidarité Mercier-Est, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021, pour la réalisation de la phase 15 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud de Mercier-Est (zone prioritaire).

D'accorder une contribution financière de 96 151 \$.

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1206243005

CA20 27 0138

Accorder une contribution financière de 88 367 \$ à la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021 pour la réalisation de la phase 9 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud-ouest de Hochelaga-Maisonneuve (zone prioritaire). Approuver et ratifier la convention à cet effet.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver et de ratifier la convention entre la Ville de Montréal et la Table de quartier Hochelaga-Maisonneuve, pour la période du 1^{er} mai 2020 au 30 avril 2021.

D'accorder une contribution financière de 88 367 \$ pour la réalisation de la phase 9 de la démarche de revitalisation urbaine intégrée du secteur sud-ouest d'Hochelaga-Maisonneuve (zone prioritaire).

D'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser madame Patricia Plante, directrice à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1206243004

CA20 27 0139

Approuver un avenant à la convention du Programme Éco-quartier 2019-2022 réduisant d'un montant de 35 642,25 \$, taxes incluses, les honoraires pour l'année 2020. Approuver le Plan d'action modifié du Programme Éco-quartier de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de l'année 2020.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'approuver un avenant à la convention du Programme Éco-quartier 2019-2022, entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur, réduisant d'un montant de 35 642,25 \$, taxes incluses, les honoraires pour l'année 2020.

D'approuver le plan d'action modifié du Programme Éco-quartier de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve de l'année 2020.

D'imputer ce montant conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur des travaux publics, à signer l'avenant à la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1203829005

CA20 27 0140

Approuver la prolongation du bail par lequel la Ville loue de la Commission scolaire de Montréal, pour une période additionnelle d'un an, à compter du 1^{er} juillet 2020, l'immeuble situé au 1905, rue de Cadillac à Montréal, au centre Guybourg, d'une superficie d'environ 1 896,06 m², à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et autoriser une dépense totale de 239 995,74 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'approuver le bail par lequel la Ville loue de la Commission scolaire de Montréal pour une période d'un (1) an, à compter du 1^{er} juillet 2020, l'immeuble situé au 1905, rue de Cadillac, Centre Guybourg, d'une superficie d'environ 1 896,06 m², à des fins communautaires et sportives, pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une dépense totale de 204 702,27 \$, (exonéré de TPS et TVQ), le tout selon les termes et conditions prévus au bail.

D'approuver une dépense pour les frais d'énergie et d'électricité payable directement au fournisseur pour la durée du bail estimé à 35 293,47 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ». Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1208682004

CA20 27 0141

Approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a Quelqu'un l'aut'bord du mur pour les projets de bonification de 36 carrés d'arbre inactifs permanents aménagés en 2019 et d'aménagement horticole de 18 nouveaux carrés d'arbre inactifs permanents dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2020, et autoriser une dépense totale de 30 848,69 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Y'a QuelQu'un l'aut'bord du mur (YQQ) pour les projets de bonification de 36 carrés d'arbre inactifs permanents aménagés en 2019 et d'aménagement horticole de 18 nouveaux carrés d'arbre inactifs permanents dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve pour l'année 2020.

D'autoriser une dépense totale de 30 848,69 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

D'autoriser monsieur Pierre Morissette, directeur des travaux publics, à signer la convention au nom de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1208803002

CA20 27 0142

Attribuer à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc. un contrat de 1 537 966,54 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'un jardin communautaire dans le parc Clément-Jetté Nord, conformément à l'appel d'offres public 2020-001-P, et autoriser une dépense totale de 1 779 348,78 \$, taxes incluses.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'attribuer à la firme Les Entreprises Daniel Robert inc., un contrat de 1 537 966,54 \$, taxes incluses, pour les travaux d'aménagement d'un jardin communautaire dans le parc Clément-Jetté Nord, conformément aux documents de l'appel d'offres public 2020-001-P.

D'autoriser une dépense totale de 1 779 348,78 \$, taxes incluses, incluant le montant du contrat ainsi qu'un montant de 153 796,65 \$ pour les contingences et un montant de 85 585,59 \$ pour les incidences.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1206427001

CA20 27 0143

Attribuer à Pavages Métropolitain inc., un contrat de 6 049 787,61 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures de béton, de réaménagement géométrique des intersections (saillies) associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées ainsi que la réfection mineure de trottoirs et la construction de dalles de béton pour supports à vélo, sur les différentes rues de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PRR-2020), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2020-009-P. Autoriser une dépense totale de 6 803 766,37 \$ et Affecter une somme de 874 711 \$ du surplus d'arrondissement au projet afin de financer les travaux sur le réseau artériel.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'attribuer à Pavages Métropolitain inc., un contrat de 6 049 787,61 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction de trottoirs, de bordures, de réaménagement géométrique des intersections (saillies) associés aux travaux de planage et de revêtement bitumineux des chaussées ainsi que de réfection mineure de trottoirs et de construction de dalles de béton pour des supports à vélo, là où requis, sur les différentes rues de l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve (PRR-2020), conformément aux documents de l'appel d'offres public 2020-009-P.

D'autoriser une dépense totale à cette fin de 6 803 766,37 \$, taxes incluses, comprenant le contrat attribué à l'entreprise, les contingences, les incidences et les déboursés, le cas échéant.

D'affecter une somme de 874 711 \$ du surplus d'arrondissement au projet afin de financer les travaux sur le réseau artériel.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites à l'intervention du Service des finances et après avoir opéré le virement budgétaire requis conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.07 1207060002

CA20 27 0144

Attribuer à Creusage RL inc. un contrat de 236 043,68 \$, taxes incluses, pour le service d'excavation pneumatique d'une durée de deux (2) ans, pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18200.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'attribuer à l'entreprise Creusage R.L (9083-0126 Québec inc.) un contrat de 236 043,68 \$, taxes incluses, pour le service d'excavation pneumatique pour l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, pour une durée de vingt-quatre (24) mois, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18200.

D'autoriser une dépense totale de 236 043,68 \$, taxes incluses et d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel dans la section « Aspects financiers ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1207282004

CA20 27 0145

Autoriser une dépense de 482 267,24 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de la rue Saint-Germain, entre les rues Ontario et Adam, visant l'élargissement et l'ajout de fosses de plantation aux trottoirs de la rue Saint-Germain, l'aménagement d'avancées de trottoirs aux intersections de la rue Adam, ainsi que l'aménagement d'un passage pour personnes surélevé à l'endroit de la promenade Luc-Larivée, dans le cadre des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Saint-Germain, de la rue Adam à la rue Ontario.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 482 267,24 \$ taxes incluses, pour le réaménagement de la rue Saint-Germain, entre les rues Ontario et Adam, visant l'élargissement et l'ajout de fosses de plantation aux trottoirs de la rue Saint-Germain, l'aménagement d'avancées de trottoirs aux intersections de la rue Adam, ainsi que l'aménagement d'un passage pour personnes surélevé à l'endroit de la promenade Luc-Larivée, dans le cadre des travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans la rue Saint-Germain, de la rue Adam à la rue Ontario.

D'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1206223005

CA20 27 0146

Autoriser une dépense de 675 508,08 \$ taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la place Ernest-Gendreau, intégrés au projet de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'autoriser une dépense de 675 508,08 \$ taxes incluses, pour les travaux de réaménagement de la Place Ernest-Gendreau, intégré au projet de réhabilitation et d'agrandissement de la bibliothèque Maisonneuve.

D'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à la section « Aspects financiers » du sommaire décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1206223002

CA20 27 0147

Offrir au conseil municipal de la Ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement dans le cadre du projet d'accès à la berge au parc de la Promenade Bellerive.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'offrir au conseil de la ville, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), que l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve prenne en charge la coordination et la réalisation des travaux d'aménagement dans le cadre du projet d'accès à la berge au parc de la Promenade Bellerive.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.03 1207556002

CA20 27 0148

Accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, pour l'implantation du système d'information pour le suivi financier « GoFinance ».

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'accepter l'offre de service de l'arrondissement de Saint-Laurent, en vertu de l'article 85.1 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (c. C-11.4), pour l'implantation du système d'information pour la gestion et le suivi financier « GoFinance ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.04 1204397001

CA20 27 0149

Avis de motion et adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifé de la Ville de Montréal (19-057) (RCA19-27006-2).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifé de la Ville de Montréal (19-057) (RCA19-27006-2), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin d'ajuster les tarifs associés à la perte de revenus des espaces de stationnement tarifé de la Ville de Montréal (19-057) (RCA19-27006-2).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1202448001

CA20 27 0150

Avis de motion et adoption du premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant diverses dispositions réglementaires (01-275-132).

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par monsieur Pierre Lessard-Blais qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant diverses dispositions réglementaires (01-275-132), lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

ADOPTION DE PROJET

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275) concernant diverses dispositions réglementaires (01-275-132).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1205092005

CA20 27 0151

Adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin de permettre la gratuité des frais relatifs à l'occupation périodique du domaine public pour la saison 2020 et une occupation partielle de la période saisonnière dans les cas d'occupation périodique (RCA19-27006-1).

Le maire, monsieur Pierre Lessard-Blais, ayant déclaré un intérêt pécuniaire général, s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 4 mai 2020.

ATTENDU qu'un projet de règlement a été déposé et adopté à la séance du conseil d'arrondissement tenu le 4 mai 2020.

ATTENDU qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance.

ATTENDU que l'objet, la portée et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel.

Il est proposé par Laurence LAVIGNE LALONDE

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs - exercice financier 2020 (RCA19-27006) afin de permettre une occupation partielle de la période saisonnière dans les cas d'occupation périodique (RCA19-27006-1).

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.03 1202448002

CA20 27 0152

Édicter une ordonnance pour l'installation d'un passage pour piétons à bandes larges de couleur jaune, sur la rue La Fontaine à l'est de l'intersection de la rue Lepailleur.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

D'édicter une ordonnance pour l'installation d'un passage pour piétons à bandes larges de couleur jaune, sur la rue La Fontaine à l'est de l'intersection de la rue Lepailleur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1208409011

CA20 27 0153

Édicter une ordonnance pour l'installation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Dubuisson en direction est à l'intersection de la rue Taillon.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Suzie MIRON

Et résolu :

D'édicter une ordonnance pour l'installation d'un arrêt obligatoire sur l'avenue Dubuisson en direction est à l'intersection de la rue Taillon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1208409007

CA20 27 0154

Édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 3100, rue Arcand, de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

D'édicter une ordonnance exemptant le propriétaire du bâtiment situé au 3100, rue Arcand, de l'obligation de fournir quatre unités de stationnement, en vertu du Règlement sur les exemptions en matière de stationnement (5984).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1200603004

CA20 27 0155

Rendre une décision relativement à la demande d'autorisation du projet particulier PP27-0268 dont l'objet est de permettre la construction d'un mausolée-columbarium, desservant un complexe funéraire sis au 6893, rue Sherbrooke Est.

ATTENDU que le Règlement sur la construction et l'occupation de bâtiments sur un emplacement situé entre les rues Beaubien et Sherbrooke, à l'ouest de la rue Radisson et à l'est de la rue Mignault (99-134)

prévoit, à l'article 22, que les constructions sur le site du Repos St-François d'Assise doivent être réalisées conformément au Plan directeur de développement du site (annexe B, plan P-13 du règlement).

ATTENDU que le promoteur souhaite désormais modifier le phasage prévu au Plan directeur pour réaliser les phases 9, 10 et 11 avant les phases 6, 7 et 8 et qu'il veut ainsi déroger au à ce règlement.

ATTENDU que les membres du conseil ont étudié attentivement le projet proposé, ses bénéfices et ses inconvénients, et qu'ils en sont venus à la conclusion que la modification des phases de construction aurait des conséquences sur la qualité de vie des citoyens riverains qui avaient reçu l'assurance par le Plan directeur de développement de 1999 qu'il n'y aurait aucune construction avant que les autres phases du projet soient terminées.

ATTENDU que les citoyens riverains ont exprimé leur opposition catégorique au projet, devant le conseil et lors des consultations publiques tenues par la Ville et par le promoteur, soulevant d'importantes inquiétudes sur le projet.

ATTENDU que sans consensus, ou du moins sans acceptation minimale de la population, un tel projet serait dommageable pour la relation de confiance entre la population, la Ville et l'institution qu'est le Repos St-François d'Assise et viendrait briser le contrat social envers les citoyens que la Ville a conclu en adoptant le règlement 99-134.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Karine BOIVIN ROY

Et résolu :

De refuser la demande d'autorisation du projet particulier PP27-0268 dont l'objet est de permettre la construction d'un mausolée-columbarium, desservant un complexe funéraire sis au 6893, rue Sherbrooke Est.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1190603002

CA20 27 0156

Adopter le premier projet de résolution du projet particulier PP27-0291 afin de permettre l'agrandissement du bâtiment situé aux 1420-1436, avenue De La Salle entre les rues Sainte-Catherine Est et Adam.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Éric Alan CALDWELL

Et résolu :

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009),

Le premier projet de résolution autorisant le projet particulier PP27-0291 permettant l'agrandissement d'un bâtiment situé aux 1420-1436, avenue De La Salle (lot PC-08136) entre les rues Sainte-Catherine Est et Adam.

À cette fin, il est permis de déroger à certaines dispositions du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275), et ce, selon les dispositions suivantes :

1. Malgré l'article 5 du Règlement d'urbanisme (01-275) le mot « sous-sol » a la signification suivante :

« une partie d'un bâtiment située sous le rez-de-chaussée et dont plus du tiers (1/3) de la hauteur, mesurée depuis le plancher jusqu'au plafond, est au-dessus du niveau naturel du sol, mesuré à l'alignement de construction, ou du niveau du trottoir »

2. Malgré les articles 52 et 658 de ce règlement, le bâtiment dont la façade déroge à l'alignement de construction peut être agrandie latéralement en retrait de la façade existante vers l'alignement de construction sans obligatoirement l'atteindre.

3. Préalablement à la délivrance d'un permis de construction ou de transformation impliquant un agrandissement du bâtiment ou une modification d'une caractéristique architecturale, lorsqu'il s'agit de travaux visibles de la voie publique, une approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architectural est requise en vertu du Titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

4. Les travaux de construction autorisés par la présente résolution doivent débuter dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. Si ce délai n'est pas respecté, les autorisations qui font l'objet de la présente résolution seront nulles et sans effet.

5. Les travaux d'aménagement des espaces extérieurs doivent être complétés dans les 12 mois suivant la fin de la validité de chaque permis de construction.

À défaut de se conformer aux obligations de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (RCA02-27009), s'appliquent.

Toute disposition non compatible avec les dispositions contenues dans la présente résolution ne s'applique pas. Toute autre disposition non incompatible continue de s'appliquer.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1207562004

CA20 27 0157

Remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, pour les demandes de dérogation mineure pour les immeubles sis aux 5500, rue Radisson, 3798-3800, rue Ontario Est, 1620, rue Préfontaine, 2550, rue Aylwin et sur le lot projeté 6 372 851, sur l'avenue Bourbonnière, conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020.

Il est proposé par Pierre LESSARD-BLAIS

appuyé par Laurence LAVIGNE LALONDE

Et résolu :

De remplacer la possibilité pour toute personne intéressée de se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à la demande d'autorisation d'une dérogation mineure (article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, le tout conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 du 7 mai 2020, pour les projets suivants :

- Accorder une dérogation mineure à la hauteur maximale en mètres afin de permettre l'agrandissement du bâtiment résidentiel situé au 5500, rue Radisson (1205092004);
- Accorder une dérogation mineure à la hauteur maximale du parapet afin de permettre l'agrandissement du bâtiment commercial situé aux 3798-3800, rue Ontario Est (1205092006);
- Accorder une dérogation mineure relativement à l'apparence d'un bâtiment industriel situé au 1620, rue Préfontaine, localisé entre les rues Adam et Ontario Est (1200603003);
- Accorder une dérogation mineure en prévision de permettre le maintien de deux saillies dans une marge avec un empiètement de 0,64 mètre pour un bâtiment d'habitation situé au 2550, rue Aylwin, localisé entre les rues Sherbrooke Est et Hochelaga (1200603005);
- Accorder une dérogation mineure relative à la largeur minimale d'un bâtiment afin de permettre la construction du bâtiment sur un lot projeté 6 372 851 sur l'avenue Bourbonnière (2272-2276, avenue Bourbonnière) (1207562002).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1203303002

CA20 27 0158

Prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés, pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

De prendre acte du dépôt du rapport sur l'exercice des pouvoirs délégués aux fonctionnaires et employés pour la période du 1^{er} au 30 avril 2020.

60.01 1203264010

Période de questions des membres du conseil.

Aucune question n'est posée.

70.01

Levée de la séance.

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, monsieur Pierre Lessard-Blais déclare la séance levée à 20 h 51.

70.02

Pierre LESSARD-BLAIS
maire d'arrondissement

Dina TOCHEVA
secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 juillet 2020.